

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

# Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Douze rounds ou trois ans et demi de négociations, voilà où nous en sommes aujourd'hui concernant le PTCl. Et pour quels résultats ? Permettre des emplois stables et de qualité pour le plus grand nombre ? Non. Réduire les inégalités ? Non. Combattre le changement climatique ? Toujours non.

3 414 298. C'est le nombre de personnes qui ont signé la pétition pour l'arrêt des négociations, et de nombreuses mobilisations et réunions d'information ont lieu chaque mois sur ce sujet à travers la France. Et pour quelles réactions des négociateurs ? Plus de transparence ? Non. Plus de pédagogie ? Non. Plus de garanties sur les normes sociales, sanitaires et environnementales ? Non.

Si des avancées sont notables concernant les négociations, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux que recouvrent le PTCl et ne répondent que très partiellement aux attentes de nos concitoyens qui s'interrogent sur ce traité. De nombreuses incohérences existent dans les méthodes de négociations et nous en avons vécu une : la Troisième Assemblée Française a voté un avis qui traite du PTCl sans que les membres n'aient eu accès aux textes consolidés !

Cela étant dit, cet avis, nous tenons à le saluer car il prend en compte la diversité des opinions existantes concernant le PTCl. Il fait un état des lieux précis et plutôt équilibré des enjeux et nous partageons les préconisations énoncées. Nous tenons également à féliciter le rapporteur, Christophe Quarez, ainsi que la section affaires européennes et Internationales pour leur travail. Nous espérons que le Gouvernement prenne en considération ces recommandations, qui ont d'ailleurs été formulées à l'occasion d'une saisine gouvernementale. Et ce, malgré l'absence d'un de ses membres en séance aujourd'hui.

Néanmoins, 4 points auraient pu être davantage soulignés :

Tout d'abord, nous souhaitons aborder la question du périmètre du traité. Nous sommes fermement opposés à l'inclusion dans le traité des services publics de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la culture et de l'audiovisuel. De plus, nous regrettons que le CESE ne se soit pas prononcé plus clairement sur le retrait total du secteur de l'agriculture dans ce traité.

Ensuite, et cela n'étonnera personne tant nous avons touché le fond dans ce domaine, nous voudrions revenir sur le manque de transparence des négociations. L'avis l'exprime, mais c'est avec force que notre groupe dénonce les méthodes imposées créant à juste titre frustration, méfiance et opposition des citoyens.

De plus, nous soulignons le besoin impératif d'études d'impact secteur par secteur et pays par pays par la Commission européenne, et à défaut, par le gouvernement français pour la France. Concernant le CETA, nous pouvons voir qu'aucune étude d'impact n'a été faite, 18 mois après la conclusion de l'accord.

Enfin, sur la convergence réglementaire, nous nous opposons à ce que ce traité entraîne un nivellement des normes par le bas, sur le plan économique, social et environnemental. La condition selon laquelle le traité doit respecter les normes européennes et les engagements pris lors de la COP21 nous paraît indispensable. Pour ces raisons, notre groupe se prononce pour un arrêt de la participation française aux négociations tant que des garanties ne sont pas apportées sur les points soulignés dans l'avis.

Pour conclure, notre groupe regrette les modifications tardives et significatives qui modifient un texte à l'origine équilibré qui faisait consensus au sein de la section.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de cet avis.